



AT 30-2026

COMMUNE DE SAINT-SYLVESTRE-SUR-LOT

Arrêté du maire portant délégation d'une partie de ses fonctions

La maire de la commune de **Saint-Sylvestre-sur-lot**,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints, et aux membres du Conseil Municipal,

Vu le tableau du Conseil Municipal du **21 mars 2026**,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du **21 mars 2026**,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints, et aux conseillers municipaux délégués,

Arrête :

Article 1 :

Il est donné délégation de fonction et de signature à **Madame Nadine CARNEJAC, Conseillère Municipale**, pour intervenir, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, dans les domaines suivants : « **santé et solidarité** ». À ce titre elle aura notamment la charge de l'accompagnement social et politique globale de la santé.

Article 2 :

Madame **Nadine CARNEJAC, conseillère municipale**, est déléguée à l'effet de procéder :

SOLIDARITE

- ✓ Mettre en place la politique sociale de la commune dans toutes ses dimensions, notamment en direction des plus fragiles et exclus, des personnes âgées et en situation de handicap, en partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale
- ✓ à développer des partenariats institutionnels et associatifs et construire des actions innovantes pour renforcer les solidarités, l'autonomie et la vie sociale des personnes fragiles, exclues, âgées et en situation de handicap
- ✓ à promouvoir l'accès aux droits fondamentaux, en simplifiant les démarches administratives et en luttant contre la fracture numérique,
- ✓ à mettre en place une politique d'accompagnement social
- ✓ à soutenir l'action des associations à caractère social dans le déploiement des initiatives de lutte contre toutes les formes de précarité et d'isolement (accompagnement, mise à disposition de locaux, aides matérielles, subventions)
- ✓ à être la référente pour les équipements, installations et bâtiments à vocation sociale et concernant le secteur des personnes âgées et en situation de handicap
- ✓ à maintenir et renforcer les relations entre la commune et le centre communal d'action sociale
- ✓ à assurer l'action sociale liée au logement en lien avec le CCAS, le Département et l'office public de l'habitat Habitatlys

AR Prefecture

047-214702805-20260407-AT302026-AI
Reçu le 08/04/2026

SANTE :

- ✓ à l'orientation de la politique globale de santé
- ✓ à contribuer à l'accueil des professionnels de santé
- ✓ à favoriser le dialogue avec les institutions de l'Etat et la communauté de communes
- ✓ à soutenir les dynamiques locales de santé et lutter contre la désertification médicale
- ✓ à favoriser l'accès des personnes aux soins, aux services et à la prévention
- ✓ à développer des actions en matière de prévention et de promotion de la santé
- ✓ à soutenir les associations qui interviennent dans le domaine de la santé
- ✓ à mener des actions en matière d'hygiène et de salubrité
- ✓ à être le référent des équipements, installations et bâtiments dans le domaine de la santé

Article 3 :

Il est également donné délégation à Madame **Nadine CARNEJAC**, l'effet de signer tous actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives relevant de ses délégations.

Article 4 : Madame la Secrétaire Générale de la commune de Saint-Sylvestre-sur-lot, est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Madame la Sous-Préfète de Villeneuve-sur-Lot, à Madame le chef de poste du service de gestion comptable de Villeneuve-sur-Lot, à l'agent comptable, et à l'intéressée.

Fait à Saint-Sylvestre-sur-Lot, le 7 avril 2026

La Maire, Sophie PINSOLLES



La Maire de Saint-Sylvestre-sur-Lot certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un
Recours contentieux devant le tribunal administratif de bordeaux
(sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante :
9, rue tastet 33000 bordeaux, ou par voie dématérialisée
l'adresse <https://www.telerecours.fr/>) dans un délai
de deux mois à compter de la présente notification

notifié le 7...04...2026

signature de la conseillère déléguée:
Mme Nadine CARNEJEC

Télétransmission le : 08.04.26

Publication le : 08.04.26.....